Service des bâtiments

Le Conseil adopte un rapport du maire, portant création d'un emploi nouveau au service des *bâtiments*.

Réception de travaux

Le Conseil homologue divers procès verbaux de réception de travaux de voirie et autorise l'administration à solder les entrepreneurs.

Demande de classement de rue

Les propriétaires de la rue de Mouscron demandent le classement de leur rue dans le réseau des voies urbaines. Ils s'engagent, dans une soumission déposée entre les mains de l'administration, à se conformer aux règlements de voirie.

Renvoi à la commission de la voirie.

Après lecture et adoption des deux rapports de la commission de la voirie concernant le classement et la mise en état de viabilité des rues Dereignancourt et Solferino, quartier du Blanc-Seau. Vordre du jour étant épuisé, M. Dron demande la parole.

Graves abus au bureau de bienfaisance

La question dont j'ai à saisir le Conseil municipal est grave, dit M. Dron. Elle a trait à l'organisation du bureau de bienfaisance.

Tout d'abord, il n'entre pas dans mon pensée le moindre esprit de critique contre les honorables administrateurs.

Il suffit de se reporter à douze ou quinze ans en arrière pour juger des progrès réalisés et l'on ne peut que féliciter les administrateurs qui se sont succédés des réformes introduites dans l'administration du bureau de bienfaisance.

M. Dron rappelle ensuite qu'il y a quelques années un *inspecteur-gérant a été nommé pour répondre* au vœu exprimé par l'assemblée communale.

Cet inspecteur a mérité les éloges de son administration pour la façon consciencieuse dont il a rempli sa mission; mais à lui seul il est insuffisant peut-être et il y a lieu de voir s'il ne convient pas de nommer un deuxième inspecteur.

Un abus des plus graves a été porté à ma connaissance.

J'ai appris qu'une sœur visiteuse de quartier a opéré la distribution dans certaines maisons, de bons de viande comme celui-ci (M. Dron montre alors un carré de papier imprimé : bon pour 3 livres cubette de bœuf); au-dessus de l'indication du nom du fournisseur, figure le *nom du donateur*, M. Albert Masurel, à Tourcoing-les-France).

Les sœurs oublieuses de leur mandat vont à domicile, non pas seulement porter les dons anonymes de la charité privée, mais se font les auxiliaires de combinaisons personnelles. Ce n'est plus une mission de charité, mais une mission de propagande politique; et alors je me demande ce qu'elle fait au Bureau de bienfaisance.

M. Dron, après avoir rappelé les attaques violentes dirigées par certains journaux (cléricaux), contre les administrateurs du Bureau de bienfaisance, qu'on représentait comme exerçant une pression sur leurs administrés, dit que la calomnie a été portée à M. le Préfet : « Je ne crois pas trop m'avancer en disant que M. le Maire fut chargé d'une enquête qui établit qu'il n'y avait là qu'une odieuse calomnie.

Les pauvres du bureau de bienfaisance sont laissés absolument libres de leurs opinions. C'est pour qui il est impossible que des honnêtes gens se tourment plus longtemps de faits comme celui que je viens de signaler.

Comme sanction à ce qui vient d'exposer, M. Dron dépose une motion où il est dit : « Le conseil municipal proteste avec indignation contre le fait porté à sa connaissance et invite l'Administration du Bureau de bienfaisance à prendre des mesures pour en empêcher le retour.

En second lieu, il considère comme urgent de *supprimer le traitement des sœurs-gérantes* de visiter les quartiers et d'y substituer le crédit nécessaire pour créer un second emploi d'inspecteur civil.»

M. Dron ajoute que c'est grâce à son titre de vice-président du bureau d'assistance médicale gratuite qu'il demande au Conseil de s'associer à sa motion.

Il a fait une enquête personnelle sur l'abus par lui signalé; il est en mesure de donner le nom de la sœur, celui de la personne à laquelle le bon a été remis, le jour et l'heure de cette remise.

Il croit inutile de jeter les noms dans le débat *mais on peut s'en rapporter à lui.*

On échange d'observations à ce sujet.

M. Barbarie dit que pour obtenir un mal signalé par M. Dron, il n'y a qu'à décider la liquidation.

M. Dron réplique : M. Barbarie paraît oublier que nous n'avons pas le pouvoir de laisser nous-mêmes; que cela regarde les administrateurs du bureau.

M. le Maire dit à son tour que l'on ne peut évidemment tolérer des actes de la nature de celui signalé par M. Dron. Toutefois, il se demande si la mesure proposée n'est pas un peu forte.

M. Herry juge aussi le fait très blâmable, et il pose la question de savoir s'il s'agit d'un fait isolé ou si, au contraire, ce fait a été multiple.

M. Dron insiste pour la mise aux voix de sa motion, qui est adoptée à la presque unanimité.

Le vol de la rue de la Belle-Vue

M. Lemaire, juge d'instruction, est descendu à nouveau hier, à Tourcoing, rue de la Belle-Vue, relativement au vol commis chez M. Vandeverck, rue de la Belle-Vue. Le magistrat était accompagné de son greffier, M. Planche.

Les deux voleurs, Vandewynckel et Degenef, avaient été amenés sous escorte de deux gendarmes de Lille.

On sait que le premier qui, le semaine dernière, avait été conduit sur les lieux, avait effrontément le vol et prétendu mordicus avoir trouvé le paquet de bijoux dans un terrain vague bordant le chemin en prolongement de la rue Condorcet, bien plus, il allait jusqu'à affirmer n'avoir pas même cherché à vendre les bijoux. Le mensonge était par trop audacieux, puisque c'est précisément l'offre de vente des bijoux dérobés, le soir même, pour une somme de 200 fr., qui a amené l'arrestation.

Enfin, ils ont vendu des bijoux et offert en vente à différentes personnes qui ont été confrontées leie avec Vandewynckel et Degenef.

Ce dernier, lui, avait adopté un autre système de défense; il ne connaît pas Vandewynckel et ne s'est jamais rencontré avec lui. Les affirmations des témoins sont là pour le contredirer et *prouver que les deux complices étaient bien* ensemble, dans le plupart des cas où des bijoux étaient offerts en vente par Vandewynckel.

Vandewynckel, on le sait, *jouait la comédie du mari abandonné*, et lorsqu'il montrait un bijou il ne manquait pas de s'écrier : « Ed dire que je lui avais acheté ceci ! » Cela disait il faisait le geste de vouloir briser le bijou. C'est alors que Degenef intervenait très opportunément en disant : « Non ! non ! il vaut mieux le vendre. »

Les deux inculpés ont cherché à persévérer dans leurs déneghtions intéressées, mais qui ne les sauvent probablement pas du bagne.

Le magistrat instructeur et les prisonniers sont repartis pour lille à 7 h. 15.

Incident de travail au tissage Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque

Avant hier *deux femmes logées* nous dit-on chez les petites-sœurs, dites sœurs de la Présentation, rue de la Clocher, furent embarquées au nouveau triage de M.M. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque.

Les trieuses trouvent mauvaise cette intrusion de femmes dans leur coopération et hier matin ils réclamèrent leur livret.

A midi les trieuses se portèrent pour voir sortir leurs trieuses.

Celles-ci à leur tour ne se présentèrent plus à l'ouvrage.

Accident de voiture

Hier, vers 11 heures du matin, la voiture de M. le docteur Desmarcaux, conduite par le domestique, M. Joseph Saraiens, revenait du Sapin-Vert à une assez vive allure. Etant arrivée à la barrière de passage à niveau de Tilleul au moment où le garde fermait cette barrière, et le domestique n'ayant pu arrêter son cheval en temps, un choc eut lieu.

La voiture fut renversée. Le docteur qui se trouvait à l'intérieur put en sortir ne portant aucune blessure. Le domestique n'a pas non plus contracté de blessures.

Les dégâts matériels s'élèvent à une centaine de francs.

Avis militaire

Les réservistes de la classe 1883 sont invités à se présenter à la gendarmerie de Tourcoing, rue des Piats, munis de leur livret militaire.

Abus de confiance

Dimanche, vers 6 heures 1/2 du matin, M. Clémence Hanne, marchande de poissons, rue Neuve, reçut la visite d'un jeune homme de 19 ans, Alfred Desbonnet, rattacheur, sans domicile fixe qui se dit très malheureux et sollicita assistance.

M. Hanne fit déjeuner Desbonnet de tartines et d'une tasse de café, et comme ce dernier demandait à occuper la journée, elle lui remit du poisson, il lui en confierait un panier pour le colporter.

Un panier de harengs valant 5 fr. 85 fut confié à Desbonnet. Celui-ci vendit la marchandise et prit une formidable cuite, au point qu'il fut ramassé par des agents et déposé au violon. La nuit de dimanche à lundi.

Plainte ayant été déposée, il a été arrêté. Il a déjà été condamné pour vol et fraude.

Wasquehal. — Il y avait foule dimanche soir, au café de l'Ecluse. M. Lordan, le maître d'armes bien connu y avait organisé une séance d'escrime, de dames et de clown, au profit des pauvres. La Fanfare avait bien voulu prêter son gracieux concours; c'est dire que le succès était assuré.

Nous voudrions voir tous les numéros de ce programme allrayant, nous sommes forcés de nous restreindre. Disons que depuis 8 heures jusqu'à 10 heures les spectateurs ont goûté les distractions les plus variées : lectures, musique, exercices athlétiques, pantomimes, tout y a obtenu le rehaussement de cette fête, qui nous en sommes convaincus, aura eu le plus heureux succès. Ceux qui leur nous ont nous adressons à M. Lordan, son aimable collaborateur.

Flers (Brency). — *Le Sainte Cécile de la Fanfare.* — C'est dimanche dernier que cette vaillante phalange : La Fanfare du Brency célébrait sa fête annuelle. Habilement dirigée par M. Noach, elle s'est fait entendre en l'église du Sart, pendant la messe de dix heures.

Elle a exécuté d'une façon irréprochable plusieurs morceaux de son répertoire.

Nous avons particulièrement remarqué M. Blum, *piston solo qui joue vraiment de ravir.*

A l'issue de la messe, la société a parcouru les rues de la commune, en jouant des pas redoublés, puis à quatre heures dans la salle *Méplum*, parfaitement décorée, on s'est réuni pour fêter en des agapes fraternelles les patronnes des musiciens.

Nous n'ajouterons rien à la description du Méplum en disant que le repas a été très bien servi; tout le monde sait que la rapidité du service ne laisse rien à désirer et que les mets servis par le maître d'hôtel sont parmi le premier choix.

A la table principal ont pris place M. Louis Lepers, le dévoué président d'honneur; M. Duhamel, adjoint; M. Pierre Prévost, conseiller; de plusieurs conseillers municipaux et de nombreux membres honoraires.

Au dessert M. Lepers, en une allocution très bien tournée, rappelle que c'est son douzième anniversaire que fête la société. Il constate que tous ceux qui étaient à la Fanfare lors de ses débuts lui sont restés attachés. Il espère que dans 13 ans, on célébrera le 25e anniversaire et il porte un toast à la Fanfare du Brency et à ses membres honoraires.

Le président M. Bonnet, porte la santé du Président de la République, qui a bien voulu accorder une prorogue terminée cette belle journée.

Nous quittons cette réunion d'amis en souhaitant aussi à la Fanfare, longue vie et prospérité.

LILLE
UN MEURTRE
rue de Juliers

Un drame, où cette fois il y a mort d'homme, a ensanglanté, encore une fois, cette rue de Lille, où vient se dégager l'élément des populations étrangères, et principalement de la Belgique.

Les duels au couteau y sont presque aussi communs que dans les quartiers parisiens habités par les Italiens; mais, comme le plus souvent les parties en cause ont le plus grand intérêt à garder le secret, la police elle-même n'en a pas connaissance.

Un ménage à trois

L'estaminet, au *Bon des Belges*, rue Rue de Juliers est tenu par la femme Marie Oliès Loger et âgée de 45 ans.

Bien qu'affreusement laide et d'une taille respoussante, borgne par-dessus le marché, la débitante trouvait quand même le moyen d'enflammer des cœurs.

Elle avait *veuf maritalement*, il y a quelque temps, avec un sieur Sergent, garçon brasseur, âgé de 42 ans, un Belge, lui aussi. Mais cet individu ayant commis un vol, quelque temps, il s'est appréhendé par la police et place dans une maison de détention, pour y subir une peine à laquelle il s'était jusqu'à ce jour soustrait par la fuite.

Pendant son absence forcée, sa dulcinée avait trouvé un consolateur dans la personne d'un sieur Edouard Mourage, 28 ans, ouvrier agricole.

Tout allait pour le mieux dans le ménage, quand Sergent, ayant purgé sa peine, revint, au grand dépit de son rival, reprendre sa place à la table et dans le lit de l'inflammable cabaretière.

Nonnoisons, les relations ne cessèrent pas entre Marie et son jeune amant : bien mieux, un troisième amoureux survint, le sieur Julien Vigouroux, âgé de 43 ans, qui ne cachait pas son désir d'obtenir, lui aussi, les faveurs de la débitante.

Tout ce monde semblait vivre en excellente intelligence, et les noces succédaient aux noces.

Une après-midi d'orgies

Dans l'après-midi de lundi, Marie Oliès Loger et ses trois amoureux, comme quelque jour de la St-Eloi, allèrent ensemble déambuler dans les rues de Wasemmes, non sans faire de nombreuses libations dans les cabarets rencontrés sur leur passage. Ils rentrèrent vers 7 heures, après s'être, dans les fumées de l'alcool, quelque peu chamailles au sujet de leur situation réciproque auprès de leur belle.

Il aurait même été question de se défaire de *Mourage, mais en lui retenant ses économies.*

Cela ne faisait point l'affaire de ce dernier, qui tenait enfant à son magot qu'aux charmes de la cabaretière.

Plusieurs fois, ses rivaux essayèrent de le mettre à la porte de l'estaminet; mais sa résistance quelque peu bruyante ayant amené la police, on dut le laisser en paix.

La découverte du cadavre

Mardi, vers deux heures et demie du matin, les agents de service au poste du 1e arrondissement virent arriver un homme vêtu, portant au poignet une blessure d'où le sang s'échappait, qui leur déclara qu'un homme venait d'être tué, dans un estaminet de la rue de Juliers.

Les agents suivirent cet individu, qui les conduisit au « Roi des Belges », rempli de gens livrés également, et parlant à tue-tête.

Ayant traversé la salle et pénétré dans la cuisine, ils y découvrirent, étendu sur le sol, le corps d'un homme qui ne semblait plus donner signe de vie.

Ils l'examinèrent et virent que le cadavre portait dans la région du cœur une blessure d'où le sang coulait lentement; une autre plaie existait au front, un peu au-dessus de l'œil droit; ces deux blessures paraissaient provenir de coups de couteau.

Les agents firent alors prévenir M. Bollet-rault, commissaire de 1e arrondissement, qui quelques instants après, arrivait faire les constatations et commencer son enquête.

Ce dernier point n'était pas chose aisée, tous les témoins ayant la langue empâtée par les nombreuses libations de la journée.

Voyant qu'il n'arriverait pour le moment à aucun résultat, le magistrat fit conduire tout ce joli monde au violon, en laissant la garde du cadavre à deux agents.

L'enquête

Mardi matin, dès la première heure, M. Bollet-rault vint interroger les témoins, mais n'en put tirer que le vague renseignement.

Ils se rappelaient seulement que, vers deux heures, à la suite d'une nouvelle discussion, Mourage, le barrage dans ses bras et l'emporta à la cuisine.

Le bruit d'une lutte avait été entendu. Marie Oliès Loger se rendit à son tour dans la cuisine.

Quelques minutes se passèrent et Vigniez reparut en disant : « Il m'a blessé », et presque aussitôt apparut la cabaretière qui, avec quelques larmes dans la voix, s'écria : « Il est mort ».

Quant à Marie Oliès Loger et Vigniez, ils affirment, tous deux, après avoir donné un coup de couteau à son adversaire, et croyant l'avoir grièvement blessé, vouloir se faire justice lui-même et se porta le coup qui a occasionné la mort.

Arrestation

Cette version ne semblant guère vraisemblable au commissaire, la femme Oliès Loger et Vigniez ont été arrêtés et conduits au parquet.

L'autopsie

L'autopsie aura lieu aujourd'hui dans la matinée. Le Parquet se transportera à neuf heures sur les lieux du crime.

Le Crime de la rue Colbert

Supplément d'enquête. — MM. Berard et Schuller à Lille. — A la maison du crime. — Chez la mère de Sablon.

Sur la bonne foi d'une des personnes les plus autorisées en matière judiciaire, nous avions démenti notre première information qui annonçait un supplément d'enquête ordonné par la Chambre des mises en accusation. Nous avions tort. Voici très exactement ce qui s'est passé. La Chambre des mises en accusation composée de cinq conseillers et d'un ministère public forme une section spéciale à la Cour d'appel chargée d'examiner les dossiers transmis par le juge d'instruction par voie hiérarchique.

Le plus souvent, elle se prononce immédiatement, mais parfois, lorsque certains points mystérieux de l'affaire lui paraissent exister encore, elle peut charger deux de ses membres, un conseiller, un substitut, du premier chef, de faire un supplément d'enquête. Ce cas s'était déjà produit avec l'affaire Collinet, il vient de se renouveler avec l'affaire Sablon. M. Berard, conseiller à la Cour, et Schuller, substitut, sont venus, hier, à Lille procéder à un supplément d'enquête.

L'arrivée des magistrats

A une heure 1/2 sont réunis sur le quai MM. Vivieres des Vallons, commissaire central, Broine, chef de la sûreté, Lecomte, commissaire du 5e arrondissement, qui fit les premières constatations, et l'agent de sûreté Leclercq.

A une heure et demie, M. le juge 17, rue MM. se rendent au devant de MM. Berard, Schuller et Parmentier, greffier.

M. Vivier des Vallons, après avoir présenté aux magistrats, MM. Bouchez et Mourgues, prend congé de ces MM. qui se dirigent vers le car II, se rendant aussitôt rue Colbert, à la maison du crime.

Chez la maison du crime

Plusieurs membres de la presse sollicitent alors de MM. Berard et Schuller l'autorisation de pénétrer à leur suite chez M. Ernest Plaisant. Ces messieurs fort aimablement, du reste, regrettent de ne pouvoir leur accorder cette autorisation. Voici, croyons-nous pourtant, ce qui s'est passé.

Cette première visite était destinée à un constat des lieux. En présence de M. Ernest Plaisant, les magistrats ont fait mesurer successivement par l'agent Leclercq les distances séparant la chambre de la porte d'entrée et du petit bureau où Mme Plaisant, supposé-t-on, a été frappée.

Après une visite au premier étage à la chambre de Mme Plaisant où la fameuse clef retrouvée dans la fosse d'aisance de la rue d'Arcole aurait été prise par Sablon, les magistrats ont fait fermer les rideaux de la chambre de M. Plaisant qui donne comme l'on sait sur la salle à manger.

Voici pourquoi : on se souvient que Mme Lévy-Lambert, un dire, dont les détendus avait, clairé que, le soir du crime, elle avait vu un individu, dont elle donnait un signalement assez vague, essayant de regarder à l'intérieur de la maison. Ce tentative ont être au reste assez infructueuse; car, il est tout particulièrement difficile de distinguer quelque chose par les tablettes de vitrage de la conciergerie. Cependant MM. Berard, Schuller, Broignes, Mourgues, se sont rendus chez M. d'Astafort, commandant au 136 de ligne.

Chez M. d'Astafort

Ainsi que nous le disions à l'époque, un des ouvriers de M. Plaisant, Rose, et St-Léger, ordonnance de M. le commandant d'Astafort, trouvait la porte de Mme Plaisant ouverte, avait escaladé la plate-forme séparant la maison du commandant de celle du crime. MM. Berard et Schuller ont voulu s'assurer non seulement comment l'escalade avait eu lieu, mais surtout si il avait été possible pour l'assassin de s'enfuir par cette voie.

Nous avons dit, lors de l'enquête, que cette hypothèse avait été écartée comme matériellement impossible. La disposition des toits et des *jardins ne permet guère pareille fugue.*

M. Berard et Schuller sont revenus au reste fort peu de temprchez M. d'Astafort. Outre que ces constatations n'avaient une importance minime, c'était jour de réception chez le commandant et les invités ont dû être fort surpris de cet intermède inattendu.

Rue Roland Chez la mère de Sablon

L'arpentage judiciaire a été repris à l'atelier de la rue Roland où étaient employés Rose et Sablon, ainsi que sa maîtresse Adèle Delvalée, à la fabrication de la mine de plomb. Revenant à la maison du crime, les magistrats ont quitté M. Ernest Plaisant et se sont dirigés d'un pas rapide vers la demeure de la mère Sablon. Au départ, M. Broigne avait noté très exactement l'heure à sa montre.

Parvenus là, les magistrats avaient fait la même remarque à la leur.

Il s'agissait en effet d'établir le temps qu'il avait fallu à Sablon pour se rendre de la rue Colbert à la rue de l'Hôpital-St-Roch. D'un bon pas, un homme ferait ce parcours en 10 minutes. D'autre part il lui faudrait 4 minutes pour aller du 48 de la rue de l'Hôpital-St-Roch à l'estaminet Méiro où Sablon avait sa chambre. Ces temps ont été notés soigneusement : ils ont, comme on sait, une grande importance pour l'alibi invoqué par Sablon.

MM. Berard et Schuller n'ont fait que passer aux deux domiciles. Au passage des magistrats Adèle Delvalée, tenant un de ses enfants à la main, se trouvait à l'entrée du vestibule. La mère de Sablon s'étonnant de M. Berard lui a son fils serait bientôt mis en liberté. Le distingué magistrat lui a répondu qu'une décision était incontestable.

Le départ

A cinq heures, MM. Berard, Schuller, Parmentier, Broigne prenaient place de la Nouvelle, Aventure, le tramway B, qui les conduisaient à la gare.

M. Mourgues, commissaire du 5e arrondissement, avait quitté, depuis heures, les magistrats, aussitôt après les constatations faites chez M. Plaisant. A 5 heures 1/2, MM. Berard, Schuller et Parmentier quittaient Lille.

Les mesaieux reviendront très probablement plusieurs fois cette semaine dans notre ville. Ils ont, en effet, intention de tirer au clair le plus tot possible cette mystérieuse affaire, qui a si violemment ému notre paisible population.

Trouver n'est pas posséder

Le sieur Gustave Dewilde, âgé de 26 ans, demeurant, 45, rue des Arts, a été arrêté et déféré au parquet, hier, sur un mandat, pour avoir offert en vente, à un bijoutier, une bague en or qu'il prétend avoir trouvée à Croix.

DE TOUS LES APÉRITIFS

connus jusqu'à ce jour, l'excellent VIN de RANQUES-TRILLES, soigneusement préparé dans les **Vieux Vin de Banyuls** et le *meilleur* **Quinquina.**

EST LE SEUL

qui soit recommandé par le Corps Médical.

Demandez RANQUES-TRILLES dans tous les **Cafés** et les **bons Estaminets** et *exigez l'étiquette sur la bouteille.*

Expéditions aux prix de **2.25** le litre, pris à Bordeaux, par caisses de 12 ou 25 litres et, **1.75** le litre par fûts de 50 litres, pris à Perpignan, Port payé.

TRILLES et Fils.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre (Hippodrome) — *Aujourd'hui* à 2 heures 1/2 : Rideau à 8 h. Grand-représentation.

CARMEN

Opéra Comique en 4 actes, paroles de Meilhac et Halévy, musique de G. Bizet.

Au deuxième acte, **Danse Bohémienne.**

Prix des places : Loges et Fauteuils, 4 fr. — Pourtours, 2 fr. 50 — Ires Galeries, 1 fr. 75 — 2e Galeries, 0 fr. 60. — Pour la location s'adresser chez M. Jules Hertog, rue de la Gare.

PETITE CORRESPONDANCE

G. D. — Il n'y a qu'une Compagnie de Lens, mais 22 concessions. Il vaudrait mieux pour elle, mais vous pourriez écrire au directeur, à Lens.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 7 Décembre

Naissances du 6. — Madeleine Desonbrie, rue Arcole, 11 — Maurice Calleux, rue des Chasseurs, 7 — Lucien Valembois, Hôtel-Dieu — Germaine Recouvert, rue Bon Rasoir, 13 — Désiré Lelebvre, rue de la Vigne, 30 — Alexandre Gallé, impasse Barbe-d'Or, cour Debosseur. — Arthur Sinchez, boulevard de Colmar, 1 — Charles Leloup, impasse Nabuchodonosor — Henriette Gilman, rue Oscar-Lemaire, 151 — Bertrand Wagnier, rue de Lorraine, 79 — Rachel Vincent, rue Soulit, 1 — Gabriel Gaurlene, rue d'Elbeuf, 96.

Du 7. — Jeanne Desgrs, rue Daubenton, 00 — Suzanne Vandrepote, rue de Tunis, 61 — Octave Gonin, rue de la Paix, 97 — Maximine Tiquet, rue du Moiz, cour St-Henri, 3 — Alfred Delebecq, rue St-Maurice, cour Vgoune, 9 — Arthur Bisel, rue de Blanchemaille, 2 — Jeanne Wika, rue Bollart, 29 — Blanche Brognin, rue Magenta, 11 — Alfred Delebecq, rue Arcimoldie, 136 — Lucienne Lemaire, rue du 5e arrondissement, qui fit les premières constatations, et l'agent de sûreté Leclercq.

A deux heures et demie, M. le juge 17, rue MM. se rendent au devant de MM. Berard, Schuller et Parmentier, greffier.

M. Vivier des Vallons, après avoir présenté aux magistrats, MM. Bouchez et Mourgues, prend congé de ces MM. qui se dirigent vers le car II, se rendant aussitôt rue Colbert, à la maison du crime.

Chez la maison du crime

Plusieurs membres de la presse sollicitent alors de MM. Berard et Schuller l'autorisation de pénétrer à leur suite chez M. Ernest Plaisant. Ces messieurs fort aimablement, du reste, regrettent de ne pouvoir leur accorder cette autorisation. Voici, croyons-nous pourtant, ce qui s'est passé.

Cette première visite était destinée à un constat des lieux. En présence de M. Ernest Plaisant, les magistrats ont fait mesurer successivement par l'agent Leclercq les distances séparant la chambre de la porte d'entrée et du petit bureau où Mme Plaisant, supposé-t-on, a été frappée.

Après une visite au premier étage à la chambre de Mme Plaisant où la fameuse clef retrouvée dans la fosse d'aisance de la rue d'Arcole aurait été prise par Sablon, les magistrats ont fait fermer les rideaux de la chambre de M. Plaisant qui donne comme l'on sait sur la salle à manger.

Voici pourquoi : on se souvient que Mme Lévy-Lambert, un dire, dont les détendus avait, clairé que, le soir du crime, elle avait vu un individu, dont elle donnait un signalement assez vague, essayant de regarder à l'intérieur de la maison. Ce tentative ont être au reste assez infructueuse; car, il est tout particulièrement difficile de distinguer quelque chose par les tablettes de vitrage de la conciergerie. Cependant MM. Berard, Schuller, Broignes, Mourgues, se sont rendus chez M. d'Astafort, commandant au 136 de ligne.

Chez M. d'Astafort

Ainsi que nous le disions à l'époque, un des ouvriers de M. Plaisant, Rose, et St-Léger, ordonnance de M. le commandant d'Astafort, trouvait la porte de Mme Plaisant ouverte, avait escaladé la plate-forme séparant la maison du commandant de celle du crime. MM. Berard et Schuller ont voulu s'assurer non seulement comment l'escalade avait eu lieu, mais surtout si il avait été possible pour l'assassin de s'enfuir par cette voie.

Nous avons dit, lors de l'enquête, que cette hypothèse avait été écartée comme matériellement impossible. La disposition des toits et des *jardins ne permet guère pareille fugue.*

M. Berard et Schuller sont revenus au reste fort peu de temprchez M. d'Astafort. Outre que ces constatations n'aient une importance minime, c'était jour de réception chez le commandant et les invités ont dû être fort surpris de cet intermède inattendu.

Rue Roland Chez la mère de Sablon

L'arpentage judiciaire a été repris à l'atelier de la rue Roland où étaient employés Rose et Sablon, ainsi que sa maîtresse Adèle Delvalée, à la fabrication de la mine de plomb. Revenant à la maison du crime, les magistrats ont quitté M. Ernest Plaisant et se sont dirigés d'un pas rapide vers la demeure de la mère Sablon. Au départ, M. Broigne avait noté très exactement l'heure à sa montre.

Parvenus là, les magistrats avaient fait la même remarque à la leur.

Il s'agissait en effet d'établir le temps qu'il avait fallu à Sablon pour se rendre de la rue Colbert à la rue de l'Hôpital-St-Roch. D'un bon pas, un homme ferait ce parcours en 10 minutes. D'autre part il lui faudrait 4 minutes pour aller du 48 de la rue de l'Hôpital-St-Roch à l'estaminet Méiro où Sablon avait sa chambre. Ces temps ont été notés soigneusement : ils ont, comme on sait, une grande importance pour l'alibi invoqué par Sablon.

THÉ CHAMBARD

Le plus agréable des Purgatifs.

Préférer et Comptabilité, parfaitement Quelques de leurs pour le plus de leur lettres, et Le Thé Chambard, le plus agréable, supérieur à tous les autres purgatifs, par sa Facilité, sa Rapidité et son Economie. Renseignements à domicile gratuite. — S'adresser à Marcel Dervaux, Lannoy, 11, rue des Boucheries.

n.o.

Etat-civil de Linselles

Du 21 Novembre au 5 décembre

Naissances. — Gance Marie, les Trois-Fêtes — Nyssen Marie, rue Pasteur — Vanier Marie, rue Bâton — Lecluse Antoinette, Au Bas-d'Enfer — Demarcquez Pierre-André, Le Biston.

Mariages. — Lemaire Xavier, 28 ans, ouvrier de filature et Lucie Bonnet, 24 ans, ouvreuse de filature — Brunke Richard, 24 ans, charretier et Justine Beschuyt, 25 ans, servante — Verbeke Henri, 33 ans, électricien et Blanche Masson, 20 ans, ménagère — Goussens Honoré, 26 ans, fileur et Léonie Vermandel, 22 ans, fileuse — Carton Polydore, 23 ans, contre-maître et Marguerite Marescaux, 23 ans, fileuse — Poussel Pierre, 23 ans, marbrier et Zénobie Pollet, 18 ans, journalière.

Décès. — Capelle Pierre, 69 ans, Le Biston — Carton Florisse, 33 ans, Hospice — Delannoy Eloi, 74 ans, Les Bois-Blancs.

RÉCIT D'UNE TISSEUSE DE SOIE

De Dolomieu (Isère)

Nous lisons dans le *Journal de Grenoble* :

Mademoiselle Louise Cottet habite au hameau du Méloud, qui dépend dépend de la commune de Dolomieu (Isère). Elle exerce le métier de tisseuse *de soie, depuis l'âge de quinze ans, elle* en a trente-deux. Aujourd'hui elle est un modèle plutôt agréable et qui n'exerce pas sur la santé une influence pernicieuse. Mais, entre temps, Mademoiselle Cottet a eu, et elle est une femme courageuse et dévouée, aide son père dans la culture de son modeste domaine. Quoique habitant un pays de montagnes où l'air pur vivifie le sang de ceux qui le respirent, le sien s'était apauvri par suite de l'excès de travail.

Une maladie de nerfs survint avec les accidents suivants : Manque d'appétit pour toute sorte de nourriture, impossibilité de lire plus de quelques minutes et par instants de prononcer une seule parole. Un accident impréva vint aggraver son mal. Elle eut, il y a quatre ans une grande frayeur et tous les symptômes de sa maladie s'aggravèrent, sans pouvoir être atténués par aucune médication. Telle était ma situation, écrivait, il y a quelques mois Mademoiselle Cottet, lorsque je lus, dans mon journal, l'efficacité merveilleuse des Pilules Pink pour personnes pâles de Williams, aussqu'elles je m'empressai de recourir à cet remède. Depuis, avoir employé six boîtes un grand mieux dans ma situation : Je mangeais bien, je lisais facilement. Ma santé s'était entièrement améliorée. Cependant la nécessité du travail s'imposait : je ne pouvais observer toutes les recommandations prescrites par le traitement. Qu'eût-ce été si j'avais eu le loisir de le suivre en entier.

Le directeur de mon journal me communiqua cette lettre, en me priant d'écrire à Mme Cottat pour savoir si l'amélioration avait persisté.

Quelques temps après, je reçus une lettre charmante plutôt dictée de la main de la tisseuse de soie que de celle qui tient la plume. Elle confirme entièrement la première. Sa santé lui permet aujourd'hui après son travail de lissage, d'aider son père à la culture. Le travail dont lequel le métier parait-il, ne consulte pas toujours ses goûts. Elle affronte impunément les intempéries terribles qu'il lui envoie. Aussi avec qu'elle reconnaissance et avec quel cœur préconise-t-elle les Pilules Pink.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs resultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, chorée, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, migraines, scrofules, etc.; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teintes pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès. En vente chez tous les pharmaciens; mais on peut se les procurer au dépôt principal : MM. Cubin et Cie (pharmacien 1re classe), 3, cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte *au 17 fr. 50 par 6 boîtes, franco,* contre mandat-poste.

DÉPURATIF du Dr JACKSON

VICES du SANG, A DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZEMAS, RHUMATISMES.

Ce remède *ne fatigue pas l'Estomac, agit rapidement, et prend moins dégoût* que tout autre purgatif, comme l'on employe. Prix Fr. 6 flacon.

LA POMMADE JACKSON guérit les Dartres, Plaies ulcères, Varices, Boutons qui ont résisté à toutes les autres Pommades. — Prix : 2 fr. 50.

Dépôts : Couvreur, pharmacien, Roubaix, Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

Voulez-vous GUÉRIR VITE ???

Prenez les PASTILLES BRONCHEUSES

elles combattent efficacement

Rhumes, Toux, Bronchites

Les Pastilles Bronchenses

Guérissent rapidement

Grippe, Influenza, Maux de gorge

Les Pastilles Bronchenses

ne coûte que **Un Franc** la boîte

Dépositaires principaux : MM. Didry, à Roubaix, rue Notre Dame, 32 et Delahaye, rue d'Inkermann, 51 — Autres dépositaires : MM. Doblock, rue de l'Epeule; Lefon et Wattelon, Grande-Rue; Carbeaux et Merlier, rue de Lannoy; Delepierre, rue du Moulin; Loges, rue de France.

A Tourcoing : MM. Vanneuville et Decrème, rue Saint-Jacques; Frayssé, rue de la Cloche; Dugardin, rue d'Anvers; Delangre, rue de Tournay; Sarrazin, rue du Monument (Blanc-Seau).

A Wattrelos : M. Blanchart — A Lys : M. Lagrean — A Croix : M. Bossom, et dans toutes les grandes pharmacies de France et de l'Etranger.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

De 7 Décembre

Cote officielle de 4 heures .?

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1. Coté préc.	TYPE 1. Coté jour.	TYPE 2. Coté préc.	TYPE 2. Coté jour.	Pogn. 3/4 Coté préc.	Pogn. 3/4 Coté jour.
Décembre	3 925	3 925				
Janvier	3 90	3 90				
Février	3 875	3 875				
Mars	3 875	3 875				
Mai nom						
Avril	3 85	3 85				
Mai	3 85	3 85				
Juin	3 85	3 85				
Juillet	3 85	3 85				
Août	3 85	3 85				
Septembre	3 85	3 85				
Octobre	3 85	3 825				
Novembre	3 85	3 85				

Tendance : Calme.

DETAIL DES VENTES

Type unique		
Janvier	15.000	à 3.90
Février	5.000	à 3.875
Août	5.000	à 3.825
Septembre	5.000	à 3.825
Décembre	10.000	à 3.925
Total de la journée,	40.000 kil.	

Anvers, 7 décembre : 150.000 kil. — Calme.

AGRICULTURE & COMMERCE

LE HAVRE, le 7 décembre 1897

	COTONS	LAINES	CAFÉS
	100 kil.	100 kil.	100 kilos
Décembre 1897	36.75	104.—	37.75
Janvier 1898	36.88	105.50	37.75
Février	36.88	113.—	37.75
Mars	36.88	113.—	37.75
Avril	36.87	112.50	38.25
Mai	36.87	112.50	38.25
Juin	36.12	111.—	38.75
Juillet	36.25	111.—	39.—
Août	37.87	111.50	39.—
Septembre	37.50	111.50